



MAIRIE
DE
LAFFAUX
02880

Tél./Fax. : 03-23-53-11-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

POLICE

(INTERDICTION DE LA CIRCULATION AUX VEHICULES DE PLUS DE 10 TONNES RUE DE CAPPE, RUE CAPPELLE ET ROUTE DE NEUVILLE SUR MARGIVAL A LAFFAUX 02880)

Monsieur LEGUIEL Jean-Pierre, Maire de la commune de LAFFAUX 02880,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté municipal précédent réglementant la circulation des véhicules sur le territoire de la commune de LAFFAUX 02880,
Considérant que la circulation des véhicules « poids lourds » Rue de CAPPE, Rue CAPPELLE et Route de NEUVILLE Sur MARGIVAL à LAFFAUX 02880 est dangereuse et qu'il convient en conséquence de prendre d'urgence toutes dispositions nécessaires afin de remédier à cette situation ;

ARRETE

Article n° 1 :

A compter de la date de publication du présent arrêté, la circulation des véhicules « poids lourds » dont le poids total à charge est supérieur à 10 tonnes est interdite Rue de CAPPE, Rue CAPPELLE et Route de NEUVILLE Sur MARGIVAL à LAFFAUX 02880, à l'exception toutefois des livraisons et des véhicules de service public en intervention (pompiers, collecte des ordures ménagères...).

Article n° 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins des services techniques municipaux.

Article n° 3 :

Monsieur LEGUIEL Jean-Pierre, Maire de la commune de LAFFAUX 02880, ainsi que tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage aux emplacements habituels.

Fait à LAFFAUX,
le 17 décembre 2004.

Le Maire,
Mr. LEGUIEL J. P.

